

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0709

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Opérations Neurocampus, LR8 et INL-CPE - Avenants aux conventions d'ouvrage déléguée - Convention financière avec la Région Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jaquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0709**

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	Opérations Neurocampus, LR8 et INL-CPE - Avenants aux conventions d'ouvrage déléguée - Convention financière avec la Région Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon exerce, depuis le 1er janvier 2015, les compétences de la Communauté urbaine auxquelles se sont ajoutées les compétences du Département.

1 - Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations Neurocampus, LR8, INL-CPE

La Métropole s'est trouvée substituée, le 1^{er} janvier 2015, dans les droits et obligations nés des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations suivantes :

- convention du 18 mars 2014 conclue entre l'État et le Département du Rhône relative à la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment de recherche LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure de Lyon - projet Lyon Cité Campus,
- convention du 18 mars 2014 conclue entre l'État et le Département du Rhône relative à la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment INL-CPE sur le campus de Lyontech-La Doua - projet Lyon Cité Campus,
- convention du 2 décembre 2010 conclue entre l'État et le Département du Rhône relative à la maîtrise d'ouvrage de l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 - contrat de projets Etat-Région-CPER-2007-2013.

Il convient de modifier les conventions de maîtrise d'ouvrage en cours afin d'établir, à la date de substitution de la Métropole, un état financier de ces opérations et d'en actualiser le calendrier opérationnel.

La présente délibération a pour objet d'acter le principe de substitution de la Métropole au Département du Rhône dans la conduite de la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations d'enseignement supérieur et de recherche et de permettre la signature des avenants. Elle permet, de plus, de régulariser les individualisations d'autorisation de programme en recettes correspondantes.

2 - Convention financière Région Rhône-Alpes / Métropole pour l'opération INL-CPE

La délibération n° 11.03.024 de la Commission permanente du Conseil régional du 12 décembre 2014 a confirmé le principe du soutien de la Région Rhône-Alpes à la construction du bâtiment INL-CPE, pour un montant de 8,4 M€.

Afin d'acter l'intervention financière de la Région, une convention est nécessaire permettant l'attribution de la participation de la Région au projet porté par la Métropole.

Aussi, la présente délibération a pour objet l'approbation de la convention attributive de subvention à conclure entre la Métropole et la Région et permettre sa signature ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du bâtiment de recherche LR8,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du bâtiment INL-CPE,

c) - l'avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du bâtiment Neurocampus,

d) - la convention attributive de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes à l'opération INL-CPE.

2° - Décide :

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux pour un montant de 2 986 020 € en recette à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 1 990 680 € en 2016,
- 995 340 € en 2017,

sur l'opération n° 0P03O4285A,

b) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux pour un montant de 8 400 000 € en recette à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 550 000 € en 2016,
- 1 000 000 € en 2017,
- 2 000 000 € en 2018,
- 4 000 000 € en 2019,
- 850 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P03O4286A.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants et ladite convention.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal exercices 2016 et suivants - compte 458 213 - fonction 01 - opération n° 0P03O4286A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.